



**Fédération SUD PTT**  
**Sections SUD CONDUENT**

*Roubaix, le 31 octobre 2019*

25/27 rue des Envierges  
75020 PARIS

## **EMPLOI, EMPLOIOUTAI**

### **CONTRAT, CONTRATOUTAI ?**

Cinq mois après l'annonce de la fermeture du site de Sophia Antipolis au 1<sup>er</sup> septembre et de la mise en œuvre d'un plan de licenciements, appelé Plan de Sauvegarde de l'Emploi par les patrons, la situation des quelques 220 salarié-es de ce site n'est pas du tout réglée....

De plus, le sort du contrat de sous-traitance du site de Roubaix n'est toujours pas précisément connu. Les salarié-es restent suspendu-es au bon vouloir du client donneur d'ordre et dépendent de l'issue du jeu des enchères inversées entre les 3 entreprises ayant répondu à l'appel d'offre !

#### **LE RAPPEL DES FAITS**

Le 28 mai, la Direction de CONDUENT annonce en réunion du Comité Social Economique Central que suite à la perte du Contrat APPLE, le site de Sophia Antipolis est condamné à fermer et ses salarié-es à être licencié-es !

Aux questions des représentants SUD contestant la justification économique de cette fermeture de site et demandant à savoir quelles nouvelles activités ont été prospectées par les commerciaux missionnés pour cela, la Direction n'apporte aucune réponse sérieuse ou crédible.

L'ensemble des élu-es CFDT, CFTC, CGT, SUD prennent la décision dès le 5 juin de faire appel à un Cabinet d'Expertise pour analyser les comptes de l'entreprise et de déclencher un Droit d'Alerte Sociale et Economique.

Un Cabinet d'Avocats est mandaté pour assister les élu-es dans tout ce qui concerne le plan de licenciements annoncé, d'autant que la Direction rajoute un paquet cadeau de 24 suppressions d'emplois sur le site de Guilherand Grange, lui aussi en mono activité pour le donneur d'ordre APPLE !

L'aide des avocats permettra de mettre en échec la stratégie de CONDUENT de licencier au plus vite les 220 salarié-es de Sophia Antipolis et d'annuler les suppressions de poste prévues sur Guilherand Grange.

## **LES PROPOSITIONS ET ACTIONS SUD**

Dès juin, **SUD** a mis en avant la nécessité d'une mobilisation des salarié-es du site de Sophia Antipolis, de l'interpellation des élus locaux et de la médiatisation de leur situation.

Faute de cette mobilisation, le montant des indemnités de licenciement se limitera au montant légal, soit 25% d'1 mois de salaire par année d'ancienneté ! A cela, la Direction ajouterait 1 mois de salaire d'indemnité supra légale, bref une misère pour des salariés payés au SMIC !

Dès juin, le Syndicat **SUD** a remis un dossier aux Députés de la France Insoumise de Lille pour souligner le danger d'un effet dominos dans la perte de contrats et les menaces qui pèseraient alors sur la totalité des emplois en France.

Le 18 août un courrier soulignant cette alerte pour nos emplois a été envoyé aux Députés de Lille et Roubaix et au Président de la République par notre Délégué Syndical Central...

## **ET PENDANT CE TEMPS LA, CONDUENT REEMBAUCHE !!!!**

En cette fin octobre, le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (ou Plan de Sauvegarde de l'Employeur dans le cas présent !) n'est toujours pas finalisé, et la négociation d'un Plan de Mobilité vers les sites de Guilhaerand, Paris et Roubaix ouverte le 24 juillet a échoué et a été rejeté par les Organisations Syndicales le 17 octobre !

Alors que la Direction de CONDUENT tentait de faire valider ses plans de suppressions d'emplois sur Sophia Antipolis. Les élu-es ont découvert dès juillet que CONDUENT publiait des offres d'emplois pour 150 conseillers client (devenus 190 en octobre) sur le site de Guilhaerand pour traiter des appels....APPLE !? On nous avait pourtant dit que le site de Sophia Antipolis était condamné à cause de la perte du contrat APPLE, cela laissant planer un doute quant au futur du site de Guilhaerand lui-même...

La Direction de CONDUENT a menti aux salarié-es, aux Elu-es du Personnel et aux Organisations Syndicales. La Direction a aussi triché de façon à pouvoir fermer un site et s'est comportée en véritable délinquante sociale !

Finalement, CONDUENT est actuellement gagnante sur les deux tableaux et réalise un gain d'échelle sur la masse salariale :

En se débarrassant de salarié-es ayant acquis une certaine ancienneté et quelques avantages, et, en réembauchant ailleurs des salariés tout neufs payés au SMIC ; en fermant un site et réduisant ainsi ses dépenses en matière de loyers et de fluides...

**La partie n'est donc pas totalement jouée, mais tout dépendra de la mobilisation des salarié-es pour faire valoir leurs droits.**

**Et SUD entend bien être à leurs côtés pour y parvenir !**

---

### **Contacts**

**Délégué Syndical Central SUD : Fouad BOUMEDIENNE** [fouadsyndicsud@gmail.com](mailto:fouadsyndicsud@gmail.com)

**Déléguée SYNDICALE SUD : Sonia TORKI** [sonia.trk@laposte.net](mailto:sonia.trk@laposte.net)